

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00049

Numéro SIREN : 892 844 051

Nom ou dénomination : 2E CONTROL

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2023 sous le numéro de dépôt 20689

2^E CONTROL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 234 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE
892 844 051 RCS de Marseille

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01/09/2023**

L'an deux mille vingt-trois et,

Le premier septembre,

A 17 heures 30,

La société 2E CONTROL, Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 234, Avenue du Prado, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 892 844 051 RCS Marseille, représentée par Monsieur Raphaël MERCYANO en sa qualité de Président,

En présence de Monsieur Raphaël MERCYANO en qualité de représentant du Président et associé « la SARL ROMANA »,

En présence de Monsieur Moez SASSI, en qualité de représentant du Directeur Général et associé « la SAS SASSI DIAG IMMO »,

En présence de Monsieur Edmond COLAPINTO, en qualité de représentant de l'associé « la SC BALO »,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société

Ont pris les décisions suivantes :

- Rachat par la SAS 2^E CONTROL des actions détenues par la SC BALO,
- Annulation des actions,
- Réduction de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du désir de Monsieur Edmond COLAPINTO, représentant de la société BALO, société civile au capital de 1.499.148€ immatriculée au RCS de Marseille n° 895 040 566, de céder les actions que la SC BALO possèdent de la société 2^E CONTROL, société par actions simplifiée à associé au capital de 10.000 euros dont le siège social est situé : 234, Avenue du Prado, 13008 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille n° 892 844 051, **décide du rachat** par la SAS 2^E CONTROL des 2 500 actions détenues par la SC BALO contre la somme de 197.500€, **en vue de les annuler**.

La prise en charge par la SAS 2^E CONTROL de tous les frais et honoraires afférents à cette opération, notamment les formalités au RCS et publications.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, **l'annulation des 2500 actions**, attribuées de plein droit à la société 2^E CONTROL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide, **la réduction du capital social non motivé par des pertes désormais fixé à 10 000 euros**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de l'adoption de la résolution **précédente, décide, que :**

L'article 7 des statuts sera, de plein droit, complété par les dispositions ci-après ;

« Article 7 - Apport en numéraire »

Par suite du rachat puis de l'annulation, par la SAS 2^E CONTROL, des actions détenues par la SC BALO décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01.09.2023 ;

Récapitulation des apports

- *Apports en numéraire : 10 000 euros,
ci dix mille euros.*

Total des apports formant le capital social 10 000 euros

ci dix mille euros

L'article 8 des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après ;

« Article 8 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est ainsi fixé à la somme de : 10 000,00 Euros.

10 000 EUROS (dix mille),

Divisé en 10 000 (dix mille) actions de 1 euro (un euro) chacune de nominal intégralement libérées. Suite à l' A.G. du 01 septembre 2023, les actions sont réparties comme suit :

A la SARL ROMANA.....5000 actions

A la SAS SASSI DIAG IMMO.....5000 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au cabinet KBK Expert& Conseil – Cabinet d'expertise-comptable, sis, 255, Avenue du Prado, 13008 Marseille pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

SARL ROMANA

Président et associé, représenté par Monsieur Raphaël MERCYANO

SAS SASSI DIAG IMMO

Directeur Général et associé, représenté par Monsieur Moez SASSI

SC BALO

Associé, représenté par Monsieur Edmond COLAPINTO